



Musée de la Résistance Nationale
88 Avenue Marx Dormoy
94500 Champigny-sur-Marne

APPEL à CANDIDATURE

Campagne de Conservation Curative des collections patrimoniales 2019

Musée de la Résistance nationale - MRN

Type d'offre : Appel à candidature.

Critères de l'offre : Mise en concurrence.

Contexte & Informations générales :

- Musée de la Résistance nationale (MRN) à Champigny-sur-Marne – Service Conservation des collections.
- Appel à candidature pour la réalisation d'une campagne de Conservation curative des collections patrimoniales.
- Préparation des collections dans le cadre du renouvellement du MRN et de la création du nouveau parcours d'exposition permanente.
- Sélection des candidats sur dossier par domaine de compétence : archives, objets composites, tableaux-peintures, sculptures.

Missions :

Cf. Cahier des charges en annexe.

Profil :

Professionnels de la conservation-restauration habilités à travailler sur les collections des Musées de France.

Contacts & Informations complémentaires :

- Modalités de candidature : visite sur rendez-vous + dossier.
- Date limite d'envoi des candidatures : 1 mars 2019.

Personnes à contacter & coordonnées, pour renseignements et envoi des candidatures : Paola CANTALINI, Attachée de conservation du patrimoine, Paola.Cantalini@musee-resistance.com 01 48 81 69 31

Musée de la Résistance Nationale (MRN)
Campagne de *Conservation curative des collections patrimoniales 2019*
CAHIER des CHARGES

1. Contexte

Dans le cadre du renouvellement du Musée de la Résistance nationale (MRN) à Champigny-sur-Marne, ayant reçu l'appellation « Musée de France » en 2002, et de sa nouvelle implantation sur le nouveau site *Espace Aimé Césaire*, une campagne d'entretien des collections patrimoniales est programmée courant 2019 afin de préparer l'installation du nouveau parcours d'exposition permanente prévue début 2020.

2. Présentation des collections

Remarquable par leur masse et leur diversité qui leur assurent cohérence et pertinence, les collections du MRN (près de 500 mètres linéaires d'archives, plus de 5.000 objets, 150 mètres linéaires de bibliothèque patrimoniale) se constituent d'objets hétérogènes, en termes de matériaux et de provenance, collectés à la suite de nombreuses donations depuis près de 60 ans.

Nous y retrouvons ainsi des :

- Archives : supports papiers et photographiques ;
- Objets composites en petit et grand format de la vie quotidienne, *militaria* et objets créés dans les camps d'internement et la déportation : bois, cuir, alliages métalliques, polymères, textiles ;
- Tableaux et peintures : huiles, acryliques ;
- Sculptures : plâtres, bronzes, résines.

3. Dispositions générales

Le Musée de la Résistance nationale trouve sa légitimité dans la conservation, l'étude et la valorisation de ses collections et souhaite réaliser, dans le courant de l'année 2019, une ***Campagne de Conservation curative des collections patrimoniales*** afin de définir et prioriser les interventions nécessaires pour une conservation correcte des objets au vu de leur installation dans le parcours d'exposition permanente du nouveau Musée.

3.1 - Constat d'état général

Les objets conservés en réserve ou exposés sont issus de donations et d'acquisitions poursuivies depuis la création du Musée en 1985. Les principales altérations, telles que déformations, cassures, réticulations, tâches, déchirures, décolorations et corrosion, sont liées surtout à l'usage quotidien des objets dans les années difficiles qui les ont marquées, mais aussi aux manipulations ultérieures et à la nature intrinsèque de certains matériaux constitutifs de mauvaise qualité. C'est le cas notamment des archives dont les supports papier, déjà très acides, fragiles et cassants ont été, de plus, consolidés souvent par des adhésifs inadaptés.

Actuellement, le vieillissement spontané de ces matériaux, ainsi que le conditionnement et le stockage dans des locaux pas toujours adaptés, imposent non seulement un **entretien généralisé** de la collection, mais aussi une **stabilisation des altérations** et des **préconisations de conservation** afin de réduire tous les facteurs de dégradation physico-chimique, comme l'exposition et la permanence dans un microclimat favorisant l'oxydation et la pollution, et de prolonger leur durée de vie.

Si globalement la collection présente un fort empoussièrement et des salissures parfois non négligeables, ce sont cependant les objets lacunaires, cassés ou déformés qui constituent la première des préoccupations en raison de la perte de matière, et par conséquent d'information, qui en dérive.

C'est pourquoi il s'avère nécessaire d'intervenir sur les collections afin de garantir leur conservation, lisibilité et transmission ainsi que leur présentation au public en tant qu'éléments incontournables intégrés au parcours d'exposition permanente du nouveau Musée.

3.2 - Objectifs du traitement de conservation

Les objectifs du traitement sur les collections présentées au public ou conservées en réserve sont doubles :

- ❖ assurer un état de conservation satisfaisant sur la plus longue durée
- ❖ offrir une bonne lisibilité en ce qui concerne la présentation des objets

3.3 - Prestations attendues

Les objectifs énoncés ci-dessus permettent de détailler les prestations attendues pour chacune des 4 catégories : archives, objets composites, tableaux et peintures, sculptures.

3.3.1 - Archives : supports papiers et photographiques

Tous les supports d'archives désignés pour la campagne de *Conservation curative des collections patrimoniales du MRN 2019* doivent faire l'objet des traitements suivants :

- Nettoyage préalable ;
- Consolidation généralisée et/ou localisée des lacunes et/ou des déchirures selon le besoin ;
- Stabilisation des supports particulièrement fragilisés afin de permettre la manipulation et l'exposition en toute sécurité ;
- Vérification de la présence de contaminations actives sur les supports. En cas affirmatif, et selon le degré et l'étendue de la contamination, des traitements de désinfection (oxyde d'éthylène) seront envisagés ;
- Préconisations de conditionnement et de stockage pour l'exposition et à la mise en réserve.

3.3.2 - Objets composites : bois, cuir, alliages métalliques, polymères, textiles

Tous les objets en matériaux composites désignés pour la campagne de *Conservation curative des collections patrimoniales du MRN 2019* doivent faire l'objet des traitements suivants :

- Nettoyage préalable ;
- Consolidation généralisée et/ou localisée des lacunes et/ou des déchirures des textiles selon le besoin ;
- Consolidation généralisée et/ou localisée des cassures des objets selon le besoin ;
- Réintégration des fragments et/ou des parties détachés d'origine ;
- Vérification de la présence de nuisibles et/ou de contaminations sur tous les supports organiques animaux et végétaux (cuir, textiles, bois, etc...). En cas affirmatif, et selon le degré et l'étendue de la contamination, des traitements de désinsectisation (anoxie statique/dynamique) seront envisagés ;
- Stabilisation de l'oxydation des supports métalliques présentant une corrosion active afin de permettre la manipulation et l'exposition en toute sécurité ;
- Préconisations de conditionnement et de stockage adaptés à l'exposition et à la mise en réserve.

3.3.3 – Tableaux et peintures

Tous les tableaux et peintures désignés pour la campagne de *Conservation curative des collections patrimoniales du MRN 2019* doivent faire l'objet des traitements suivants :

- Nettoyage préalable ;
- Consolidation généralisée et/ou localisée des lacunes et/ou des déchirures du support primaire selon le besoin ;
- Stabilisation des couches picturales particulièrement fragilisées afin de permettre la manipulation et l'exposition en toute sécurité ;
- Stabilisation des cadres fragilisées ;
- Vérification de la présence de nuisibles et/ou de contaminations sur les supports ;
- Préconisations de conditionnement et de stockage pour l'exposition et la mise en réserve.

3.3.4 – Sculptures

Toutes les sculptures désignées pour la campagne de *Conservation curative des collections patrimoniales du MRN 2019* doivent faire l'objet des traitements suivants :

- Nettoyage préalable ;
- Consolidation généralisée et/ou localisée des cassures des objets selon le besoin ;
- Réintégration des fragments et/ou des parties détachés d'origine ;
- Stabilisation de l'oxydation des supports métalliques présentant une corrosion active afin de garantir la stabilité de l'objet et permettre la manipulation et l'exposition en toute sécurité ;
- Préconisations de conditionnement et de stockage adaptés à l'exposition et à la mise en réserve.

ATTENTION :

Toutes les collections du MRN mentionnées ci-dessus ne font pas l'objet de traitements de restauration esthétique.

Au vu de la spécificité des objets et du contexte historique d'appartenance de ceux-ci, les restaurateurs devront porter beaucoup de soin à que les traces du vécu par ces objets ne soient pas altérées ni effacées. Toute proposition d'amélioration esthétique considérée comme nécessaire par les restaurateurs devra être préalablement discutée avec les responsables des collections et validée avec l'accord de ces derniers.

3.4 - Lieux de restauration

Les collections suivantes :

- archives : supports papiers et photographiques ;
- objets composites en petit, moyen et grand format ;
- tableaux et peintures

seront restaurées à l'extérieur du musée (voir conditions d'acheminement mentionnées dans la rubrique des prescriptions particulières) chez le prestataire, alors que les collections :

- sculptures

en raison des dimensions grand format, pourront, en revanche, être restaurées sur place dans un espace de travail temporaire du MRN qui sera équipé selon les prescriptions du prestataire afin de garantir les meilleures conditions de travail pour celui-ci.

Les préconisations d'aménagement de l'espace de travail temporaire feront l'objet d'un accord préalable au démarrage des travaux *in situ* entre le MRN et le prestataire.

3.5 - Recommandations concernant les devis des restaurateurs

Tous les devis devront être détaillés.

Ils feront mention du constat global des collections avant travaux et préciseront les méthodes et les techniques d'intervention préconisées (protocoles, produits utilisés, etc...).

Les devis indiqueront aussi le temps estimé pour le traitement.

Les prestataires sont tenus de venir consulter les collections à restaurer sur place, en prenant rendez-vous auprès de Paola CANTALINI au 01 48 81 69 31 ou par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous.

A la suite des visites, l'ensemble du dossier comportant le projet de restauration, les propositions chiffrées (devis) et les références professionnelles devra être adressé par courriel à l'attention de Paola CANTALINI à la même adresse électronique.

3.6 – Format du rapport de restauration

Les rapports de restauration devront être présentés sous forme de fiche technique, par objet ou par lot, composée d'un maximum de 3 pages (police 12 Times new Roman, interligne simple) décrivant de manière synthétique les étapes du traitement et détaillant les produits utilisés.

Aucune version papier n'est demandée.

4. Prescriptions particulières

4.1 - Transport des objets (aller/retour)

Pour les objets qui ont vocation à être restaurés chez le prestataire, celui-ci devra au préalable justifier de ses capacités d'accueil et de la qualité de l'atelier ou du plateau technique dont il dispose (équipement de sécurité pour les biens et personnes, etc...).

L'acheminement des objets à l'aller vers l'atelier du prestataire pourra être réalisé soit par le commanditaire (MRN), soit par le prestataire, alors que le retour vers le musée sera réalisé par le seul prestataire et sous sa responsabilité (obligation de contracter une assurance).

4.2 - Contrôle et validation des travaux

La validation des travaux de restauration sera réalisée par :

- M. Thomas Fontaine, directeur du MRN, ou un représentant ;
- Mme Paola Cantalini, attachée de conservation du patrimoine.

Les critères de sélection des prestataires par spécialité tiendront compte de l'expérience professionnelle, de la disponibilité temporelle et de la méthodologie d'intervention proposée dans le respect des principes déontologiques dictés par le code éthique professionnel émis par la Confédération européenne des organisations de conservation-restauration (ECCO).

Les techniques et les matériaux employés seront en conformité avec les normes de conservation actuelles et respecteront les règles d'innocuité, de stabilité et de réversibilité.

Le MRN s'engage à évaluer les différentes propositions sans distinction ni discrimination et à sélectionner le prestataire dans le seul intérêt de ses collections.

Le présent cahier des charges permet la mise en concurrence légitime de tout professionnel habilité à travailler sur les collections des Musée de France.

5. Informations administratives

Contact : **Paola CANTALINI**

Attachée de conservation du patrimoine

Paola.Cantalini@musee-resistance.com

01 48 81 69 31